



**F A É C U M**

# **PROCÈS-VERBAL DE LA 569<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL CENTRAL**

17 NOVEMBRE 2021

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Adopté à la 570<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central

Le 26 janvier 2022

## PRÉSENCES

---

### Associations membres

Architecture de paysage	Microbiologie, infectiologie et immunologie
Biochimie et médecine moléculaire	Neurosciences
Biologie	Optométrie
Biologie CS	Orthophonie et audiologie
Chimie	Pharmacie
Communication	Philosophie
Communication CS	Physique
Communication et politique	Psychoéducation
Criminologie, sécurité et études policières	Psychologie et neuroscience cognitive
Droit	Psychologie CS
Économie et politique	Psychologie et sociologie
Enseignement secondaire	Relations industrielles
Études cinématographiques, jeu vidéo, écriture de scénario et création littéraire (MEDIAS)	Relations industrielles CS
Études est-asiatiques	Science politique et études internationales
Histoire	Science politique et philosophie
Histoire CS	Science politique CS
Linguistique	Sciences biomédicales
Littérature comparée	Sciences de l'éducation
Littératures de langue française	Sciences de l'éducation CS
Mathématiques et statistique	Travail social
Mathématiques et statistique CS	Urbanisme
Médecine	

### Bureau exécutif

Alix BRUN-BERTHET, coordonnatrice aux finances et services  
Catherine DIONNE, coordonnatrice aux affaires universitaires  
Alexis FERLAND, coordonnateur à la recherche universitaire  
Lambert GAGNON, coordonnateur à la vie de campus  
Meriem KHATEM, coordonnatrice aux affaires externes  
Marie-Hélène RIVEST, secrétaire générale  
Alecsandre SAUVÉ-LACOURSIÈRE, coordonnateur aux affaires académiques de cycles supérieurs  
Radia SENTISSI, coordonnatrice aux affaires associatives  
Héloïse VAILLANCOURT, coordonnatrice aux affaires administratives et au développement

### Personnes observatrices

Martine EL OUARDI, personne étudiante en science politique CS  
Samantha MOREL, personne étudiante en droit

### Présidence

Philippe CLÉMENT

### Secrétariat

Laurence TURBIDE-PAQUET

## 0. OUVERTURE

---

*Le quorum est constaté à 18 h 24.*

La **présidence** présente les modalités d'instances en présentiel.

Le **bureau exécutif** procède à la reconnaissance territoriale. Il présente les membres du bureau exécutif souhaite la bienvenue aux associations étudiantes.

**Physique** propose l'ouverture de l'assemblée.

**Psychoéducation** appuie.

### **Que la séance soit ouverte.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La **présidence** invite les personnes observatrices à se présenter.

**Martine EL OUARDI**, personne étudiante en science politique CS, se déclare comme personne observatrice.

**Samantha MOREL**, personne étudiante en droit, se déclare comme personne observatrice.

**Mathématiques et statistique** propose l'admission des personnes observatrices avec droit de parole

**Biochimie et médecine moléculaire** appuie.

### **Que les personnes observatrices soient admises avec droit de parole.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

**Enseignement secondaire** propose l'adoption de l'ordre du jour.

**Sciences de l'éducation CS** appuie la proposition.

### **Que l'ordre du jour de la 569<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central soit adopté.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CC-569<sup>e</sup>-1.0-1

#### **A. Points statutaires**

0. Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux du conseil central

2.1 Projet de procès-verbal de la 567<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central

2.2 Projet de procès-verbal de la 568<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central

3. Suivi des dernières séances

4. Dépôt de documents

4.1 Rapport du bureau exécutif

4.2 Rapport du conseil d'administration

4.3 Rapport de l'association nationale

4.4 Rapport du comité responsabilités sociales et environnementales

#### **B. Points d'information ou décisionnels**

- 5. Plans d'action annuels
  - 5.1 Coordination aux affaires universitaires
  - 5.2 Coordination à la recherche universitaire
  - 5.3 Coordination aux affaires administratives et au développement
- 6. Note sur le projet de loi 2
- C. Points statutaires**
- 7. Période de questions
  - 7.1 Présidence du conseil central
  - 7.2 Conseil d'administration
  - 7.3 Bureau exécutif
- 8. Affaires diverses
- 9. Levée

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL CENTRAL**

---

### 2.1 Projet de procès-verbal de la 567<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central

**Chimie** propose l'adoption du procès-verbal de la 567<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central.

**Science de l'éducation CS** appuie.

**Que le procès-verbal de la 567<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central soit adopté.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-2.1-1

**Enseignement secondaire** propose l'entrée en huis clos.

**Droit** appuie.

**Littératures de langue française** demande le vote.

**Que l'assemblée entre en huis clos.**

La proposition est adoptée à majorité.

**Chimie** propose l'adoption du procès-verbal en huis clos de la 567<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central.

**Travail social** appuie.

**Que le procès-verbal en huis clos de la 567<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central soit adopté.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-2.1-2

**Psychologie et neuroscience cognitive** propose la sortie du huis clos.

**Neurosciences** appuie.

**Que l'assemblée sorte du huis clos.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## [2.2 Projet de procès-verbal de la 568<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central](#)

**Études cinématographiques, jeu vidéo, écriture de scénarios et création littéraire** propose l'adoption du procès-verbal de la 568<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central.

**Architecture de paysage** appuie.

**Que le procès-verbal de la 568<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central soit adopté.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES**

---

*Il n'y a pas de suivi.*

## **4. DÉPÔT DES DOCUMENTS**

---

### [4.1 Rapport du bureau exécutif](#)

*Il n'y a pas de discussion.*

### [4.2 Rapport du conseil d'administration](#)

**L'administratrice TANGUAY** présente le rapport.

### [4.3 Rapport de l'association nationale](#)

Le **bureau exécutif** présente le rapport.

### [4.4 Rapport du comité responsabilités sociales et environnementales](#)

Le **bureau exécutif** présente le rapport.

## **5. PLANS D'ACTION ANNUELS**

---

### [5.1 Coordination aux affaires universitaires](#)

Le **bureau exécutif** présente le plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires et propose l'adoption des six orientations en bloc.

**Orthophonie et audiologie** appuie.

**Études cinématographiques, jeu vidéo, écriture de scénario et création littéraire** retire l'orientation 1.

**Histoire CS** retire les orientations 3 et 4.

**Philosophie** retire l'orientation 5.

**Science politique et philosophie** retire l'orientation 2.

**Que l'orientation 6 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.1-1

*Discussions sur l'orientation 1*

**Études cinématographiques, jeu vidéo, écriture de scénario et création littéraire** demande quand il sera possible de savoir si les VACS seront retirées des clauses d'amnisties.

Le **bureau exécutif** répond qu'il n'y a pas de date précise de prévue, comme il n'y a toujours pas d'engagement de la part des syndicats. Elle ajoute que les démarches se poursuivent et que la collaboration avec l'UEQ se poursuit en vue de la révision de la loi à la fin de 2022.

**Histoire CS** demande s'il serait possible que le SÉSUM retire également les violences à caractère sexuel des clauses d'amnistie de sa convention collective.

Le **bureau exécutif** mentionne que, à sa connaissance, le SÉSUM n'a pas de clauses d'amnistie sur le sujet dans sa convention collective.

**Que l'orientation 1 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.1-2

*Discussions sur l'orientation 2*

**Science politique et philosophie** demande si le plan d'action adresse seulement les problématiques vécues par les personnes en situation de handicap physique.

Le **bureau exécutif** mentionne que le groupe de travail utilise les résultats de consultations auprès de la communauté universitaire en situation de handicap, ce ne sont donc pas seulement les handicaps physiques qui sont considérés. Il précise que les recommandations concerneront le plan académique, mais également l'accès aux services.

**Que l'orientation 2 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.1-3

*Discussions sur l'orientation 3*

**Histoire CS** mentionne qu'il est bien que le compost soit offert à la phase deux du campus MIL et demande quand ce service sera disponible sur le campus de la montagne.

Le **bureau exécutif** répond que l'opportunité d'offrir un service de compost à la phase deux du campus MIL se présente avec sa construction. Il mentionne que, pour l'instant, le compost est disponible dans les cafés étudiants du campus de la montagne et grâce à d'autres projets, mais que les infrastructures, notamment pour conserver les matières résiduelles réfrigérées, manquent pour l'offrir sur tous les campus. Il assure que la demande est priorisée auprès de l'UdeM et que la planification stratégique de l'Unité du développement durable adresse l'enjeu, mais que pour l'instant le frein principal est le manque d'infrastructures.

**Que l'orientation 3 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.1-4

*Discussions sur l'orientation 4*

**Histoire CS** propose d'ajouter deux phrases au troisième objectif de l'orientation 4 : *Exiger que l'UdeM diffuse, chaque année, son bilan carbone. Exiger la divulgation des investissements dans le Fonds de dotation, selon la position 1718 de la FAÉCUM.*

**Études cinématographiques, jeu vidéo, écriture de scénario et création littéraire** appuie.

**Histoire CS** mentionne que l'objectif demande que l'Université de Montréal réduise son empreinte carbone. Elle ajoute que, puisque l'environnement est un enjeu important pour une grande partie de la population étudiante et que l'écoanxiété est de plus en plus répandue, elle considère que de diffuser le bilan carbone de l'Université de Montréal est le minimum à faire pour rassurer la communauté étudiante quant aux actions qui sont menées.

Le **bureau exécutif** remercie pour la proposition, qui vient préciser des demandes qui sont déjà mises de l'avant. Il ajoute que ces ajouts permettront de rendre le plan d'action plus détaillé.

**Que les phrases « Exiger que l'UdeM diffuse, chaque année, son bilan carbone. » et « Exiger la divulgation des investissements dans le Fonds de dotation, selon la position 1718 de la FAÉCUM. » soient ajoutées au troisième objectif de l'orientation 4 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>5.1-5

**Histoire CS** propose d'ajouter un objectif à l'orientation 4 : *Obtenir un siège étudiant au Comité de gestion du Fonds de dotation pour le mandat 2021-2022 et pour les mandats subséquents.*

**Science politique et études internationales** appuie.

**Histoire CS** explique qu'une présence de la communauté étudiante au comité viendrait ajouter une redevabilité de celui-ci. Il ajoute qu'il s'agit d'une suite logique à ce qui a été proposé précédemment.

**Que l'objectif « Obtenir un siège étudiant au Comité de gestion du Fonds de dotation pour le mandat 2021-2022 et pour les mandats subséquents » soit ajouté à l'orientation 4 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires.**

La proposition est adoptée à majorité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.1-6

**Philosophie** demande s'il y a des actions, autres que la lettre ouverte, qui sont prévues pour assurer le respect et l'engagement de l'université face à l'objectif trois.

Le **bureau exécutif** mentionne que, actuellement, c'est le seul moyen prévu, considérant les démarches en cours depuis le début du mandat pour que l'UdeM se dote d'un plan d'action concret pour sa transition écologique. La lettre est envisagée si les résultats des différentes démarches ne répondent pas aux demandes de la Fédération.

**Philosophie** demande si d'autres actions sont prévues avant la rédaction de la lettre.

Le **bureau exécutif** répond que les actions prévues sont celles qui sont dans le tableau qui décrit les actions prévues pour cette orientation.

**Que l'orientation 4 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.1-7

*Discussions sur l'orientation 5*

**Philosophie** demande ce qui est fait concernant le financement gouvernemental pour l'application du plan d'action gouvernemental en santé mentale.

Le **bureau exécutif** remercie pour la question. Il explique que les démarches concernant le plan d'action gouvernemental en santé mentale sont débutées depuis le mois de septembre environ, mais qu'il reste des détails à confirmer. Il ajoute que l'UEQ travaille parallèlement à recenser le financement obtenu par les différentes universités du Québec. Il mentionne également qu'une mesure concerne la création d'une politique institutionnelle en santé psychologique étudiante, ce qui permettra de mieux encadrer les pratiques de l'UdeM selon les positions de la FAÉCUM.

**Philosophie** demande s'il faudra attendre après l'UdeM pour pouvoir agir.

Le **bureau exécutif** mentionne qu'il est en attente de certaines confirmations de la part de l'UdeM, mais que sinon le dossier progresse et les positions de la FAÉCUM concernant la santé psychologique étudiante sont mises de l'avant.

**Que l'orientation 3 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.1-8

5.2 Coordination à la recherche universitaire

Le **bureau exécutif** présente le plan d'action annuel de la coordination à la recherche universitaire et propose l'adoption des quatre orientations en bloc.

**Biologie** appuie.

**Microbiologie, infectiologie et immunologie** retire l'orientation 1.

**Biochimie et médecine moléculaire** retire l'orientation 2.

**Que les orientations 3 et 4 du plan d'action annuel de la coordination à la recherche universitaire soient adoptées.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.2-1

*Discussions sur l'orientation 1*

**Microbiologie, infectiologie et immunologie** mentionne que les membres de la communauté étudiante internationale reçoivent des avantages sociaux du gouvernement provincial comme une inscription à la RAMQ ou l'accès aux garderies publiques, en plus des bourses. Elle demande si la FAÉCUM prévoit revendiquer également ces avantages sociaux auprès du gouvernement provincial.

Le **bureau exécutif** invite l'association étudiante à communiquer avec lui afin de discuter davantage du sujet et d'ajouter cet aspect aux recommandations.

**Que l'orientation 1 du plan d'action annuel de la coordination à la recherche universitaire soit adoptée.**



La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.2-2

### *Discussions sur l'orientation 2*

**Biochimie et médecine moléculaire** demande s'il est réaliste d'attendre la fin du mandat afin de porter la demande de financement aux différents partis politiques considérant que certains d'entre eux ont déjà commencé à travailler sur leur plateforme électorale.

Le **bureau exécutif** mentionne que le financement étudiant en recherche est un enjeu porté par l'UEQ et par la FAÉCUM depuis longtemps, donc que les partis politiques sont conscients de l'enjeu. Il précise qu'il reste à l'intégrer aux rencontres qui auront lieu avec les différents partis provinciaux, mais que d'autres démarches sont déjà en cours.

**Que l'orientation 2 du plan d'action annuel de la coordination à la recherche universitaire soit adoptée.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.2-3

### 5.3 Coordination aux affaires administratives et au développement

Le **bureau exécutif** présente le plan d'action annuel de la coordination aux affaires administratives et au développement et propose l'adoption des trois orientations en bloc.

**Enseignement secondaire** appuie.

**Relations industrielles** retire l'orientation 1.

**Philosophie** retire l'orientation 3.

**Que l'orientation 2 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires administratives et au développement soit adoptée.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.3-1

### *Discussions sur l'orientation 1*

**Relations industrielles** propose d'ajouter une phrase au tableau de la page 6 : *Consulter les associations étudiantes au moyen d'un CASP concernant le plan de développement.*

**Biologie** appuie.

**Relations industrielles** mentionne qu'aux pages 6 et 7 du document, la consultation des associations étudiantes est mentionnée de manière implicite. Elle précise qu'elle souhaite simplement rendre cette consultation plus explicite.

Le **bureau exécutif** remercie l'association étudiante. Il confirme que la consultation des associations étudiantes était prévue en vue de l'écriture du prochain plan de développement, mais convient qu'elle était mentionnée de manière implicite dans le plan d'action.

**Que la phrase « Consulter les associations étudiantes au moyen d'un CASP concernant le plan de développement » soit ajoutée au tableau de la page 6 de l'orientation 1.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Que l'orientation 1 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires administratives et au développement soit adoptée.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-5.3-3

*Discussions sur l'orientation 3*

**Philosophie** propose d'ajouter à l'orientation 3 l'objectif : *Revoir la convention de nommage des fichiers selon des normes archivistiques uniformes et standardisées afin de favoriser la clarté pour l'ensemble de la communauté étudiante.*

**Mathématiques et statistique** appuie.

**Philosophie** explique que la convention de nommage des documents de la FAÉCUM est assez compliquée et que sa proposition est faite dans le but de faciliter l'accès aux documents.

Le **bureau exécutif** mentionne qu'un processus existe déjà. Il poursuit en disant qu'il serait possible de réévaluer ce qui pourrait être fait pour rendre la recherche de documents plus facile sur le site web de la Fédération.

**Philosophie** précise qu'il s'agit d'une volonté d'uniformiser le nommage des documents.

**Biologie** demande quelle serait la solution proposée par l'association étudiante pour rendre le tout plus clair. Elle cherche à mieux comprendre l'enjeu.

**Philosophie** répond qu'elle croit que c'est au bureau exécutif de trouver la solution. Elle ajoute qu'il est plutôt difficile de trouver des fichiers puisqu'il y a eu plusieurs conventions de nommage au fil des ans.

**Relations industrielles** demande si ce qui est attendu est un changement de fonctionnement pour nommer les documents ou bien une uniformisation.

**Philosophie** mentionne que le but serait d'uniformiser, mais que le fonctionnement actuel ne doit pas obligatoirement être gardé. Elle ajoute que de changer la convention de nommage peut être un moyen de la rendre plus efficace.

**Études cinématographiques, jeu vidéo, écriture de scénario et création** demande si l'adoption de l'amendement ne créerait pas la possibilité d'avoir un manque de concordance entre les titres présents dans l'ordre du jour et les titres des documents.

Le **bureau exécutif** mentionne que si une modification est apportée à la norme de nommage actuelle, il faudrait prévoir de modifier tous les autres fichiers pour éviter la confusion. Il ajoute que puisqu'il y a beaucoup de documents, ce serait une énorme charge de travail.

**Science politique et philosophie** mentionne qu'il semble y avoir deux parties à la proposition soit une qui demande d'uniformiser le nommage des documents et une autre qui concerne l'accessibilité aux archives. Elle ajoute qu'il est vrai que le site internet fonctionne mal et qu'il serait nécessaire de trouver une solution pour avoir accès aux documents plus facilement. Elle mentionne qu'elle souhaiterait peut-être scinder la proposition.

**Philosophie** confirme qu'il serait nécessaire d'adresser les deux parties du problème sans nécessairement scinder la proposition, mais peut-être en créant un autre amendement.

**Relations industrielles** souligne qu'uniformiser toutes les archives est une idée pertinente. Elle ajoute cependant que de changer la convention de nommage serait beaucoup de travail et que le bureau exécutif

en a déjà beaucoup à faire. Elle invite donc l'assemblée à battre la proposition, mais propose d'en créer une nouvelle qui proposerait l'uniformisation et la standardisation des procédures de nommage des documents.

**Enseignement secondaire** rappelle que la politique sur l'accès à l'information définit déjà l'accès aux documents, donc cet aspect lui semble moins pertinent. Elle confirme cependant que le site internet pourrait être amélioré, mais que la documentation est quand même accessible. Elle propose de créer un document qui permettrait de bien comprendre comment s'y retrouver et qui expliquerait la norme de nommage utilisée.

Le **bureau exécutif** mentionne que d'offrir l'accès à l'information le plus efficacement possible est l'un des objectifs constants de la FAÉCUM. Il rappelle que l'objectif 2 de l'orientation 3 concerne la numérisation des archives de la FAÉCUM et que celle-ci rendra l'accès encore plus facile à tous les documents.

**Science politique et philosophie** explique qu'il est encore difficile de consulter les anciens documents de la FAÉCUM. Elle propose la scission de la proposition en deux phrases distinctes : *Revoir la convention de nommage des fichiers selon des normes archivistiques uniformes et standardisées* et *Favoriser l'accessibilité des archives de la Fédération pour l'ensemble de la communauté étudiante*.

**Biologie** appuie.

**Que la proposition « Revoir la convention de nommage des fichiers selon des normes archivistiques uniformes et standardisées afin de favoriser la clarté pour l'ensemble de la communauté étudiante » soit scindée pour devenir « Revoir la convention de nommage des fichiers selon des normes archivistiques uniformes et standardisées » et « Favoriser l'accessibilité des archives de la Fédération pour l'ensemble de la communauté étudiante ».**

La proposition est adoptée à majorité.

CC-569<sup>e</sup>-5.3-4

*Discussions sur la première partie de l'amendement*

**Relations industrielles** mentionne que d'autres priorités, comme le bureau des droits étudiants, demandent actuellement plus de temps. Elle demande s'il est réaliste de standardiser des documents qui ont été adoptés dans le passé. Elle ajoute qu'il s'agit plutôt d'un problème de mémoire institutionnelle et qu'il est clair que certains documents bien qu'ils aient le même sujet ne seront pas nommés de la même manière. Elle invite l'assemblée à battre l'amendement.

**Philosophie** mentionne que ce travail ne sera pas à faire par les associations étudiantes, mais qu'il s'agirait plutôt de la responsabilité de la coordination aux affaires administratives et au développement et qu'un gain de temps sera au contraire possible à long terme. Elle invite l'assemblée à voter en faveur de l'amendement.

**Philosophie** demande le vote.

**Que l'objectif « Revoir la convention de nommage des fichiers selon des normes archivistiques uniformes et standardisées afin de favoriser la clarté » soit ajouté à l'orientation 3 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires administratives et au développement.**

La proposition est battue à majorité.

*Discussions sur la deuxième partie de l'amendement*

**Enseignement secondaire** demande le vote.

**Que l'objectif « Favoriser l'accessibilité des archives de la Fédération pour l'ensemble de la population étudiante » soit ajouté à l'orientation 3 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires administratives et au développement.**

La proposition est adoptée à majorité.

CC-569<sup>e</sup>-5.3-5

*Retour à la proposition principale*

**Mathématiques et statistique CS** demande des clarifications en ce qui a trait aux attitudes à adopter et les comportements à éviter qui seraient ajoutés au guide des procédures d'instance. Elle demande si, outre le décorum, de telles descriptions ne seraient pas tendancieuses et dicteraient quoi dire ou ne pas dire en instance.

Le **bureau exécutif** précise qu'il s'agirait principalement d'un guide de procédures en instances et qu'il y aurait une section de ce guide qui porterait sur les attitudes à adopter, telles que de s'adresser à la présidence plutôt qu'à une personne déléguée ou d'éviter les bilatérales.

**Mathématiques et statistique CS** mentionne qu'au-delà du décorum, c'est une tendance qu'elle trouve inquiétante et qui peut avoir une incidence sur la liberté d'expression des associations étudiantes. Elle invite l'assemblée à battre la proposition.

**Relations industrielles** demande si un tel guide passerait en conseil central pour adoption.

Le **bureau exécutif** répond que le guide sera présenté, mais ne requiert pas une adoption. Il précise que les associations étudiantes pourront tout de même proposer des modifications.

**Relations industrielles** mentionne qu'elle est d'avis que la liberté d'expression a des limites. Elle ajoute qu'un guide présenté en conseil central est une bonne idée.

**Enseignement secondaire** mentionne que le projet du guide de bonnes conduites avait déjà été abordé. Elle demande s'il s'agit d'une demande qui avait été faite en congrès.

Le **bureau exécutif** répond que le libellé d'orientations voté en instance demande de « développer des ressources afin d'assurer le respect au sein des instances dans l'optique de favoriser la participation ». Il ajoute que le guide n'est pas précisé, mais que cela fait partie des ressources envisagées.

**Science politique et philosophie** mentionne que, en congrès l'année dernière, un vote avait été fait pour demander d'offrir au présidium une formation sur le respect en instance, mais particulièrement sur la neurodivergence. Elle précise qu'une telle formation permettrait aux personnes neurodivergentes de participer aux instances puisqu'elles leur seraient accessibles. Elle demande comment avance ce projet.

Le **bureau exécutif** remercie l'association étudiante de faire part de cette demande. Il confirme que cela sera pris en considération.

**Science politique et philosophie** demande s'il serait possible d'obtenir un retour sur le sujet d'ici le prochain conseil central.

La **présidence** mentionne son ouverture face à l'idée d'une formation qui puisse être en lien avec de telles mesures.

**Études cinématographiques, jeu vidéo, écriture de scénario et création littéraire** mentionne, à titre d'exemple, qu'il faut éviter des mesures dans le guide qui concerneraient les expressions faciales ou les intonations.

**Que l'orientation 3 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires administratives et au développement soit adoptée.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CC-569<sup>e</sup>-5.3-6

## 6. NOTE SUR LE PROJET DE LOI 2

---

Le **bureau exécutif** présente la note sur le projet de loi 2 et propose les deux recommandations en bloc.

**Mathématiques et statistique CS** appuie.

**Études cinématographiques, jeu vidéo, écriture de scénario et création littéraire** propose d'ajouter « et pouvant mener à la stérilisation » à la page 2 au 3e paragraphe lorsqu'il est question de chirurgie invasive, puisque certaines chirurgies peuvent avoir cette conséquence.

**Optométrie** appuie.

Le **bureau exécutif** remercie de la proposition.

**Mathématiques et statistique CS** précise que toutes les chirurgies trans féminines sont stérilisantes.

**Droit** mentionne que ce n'est pas seulement la chirurgie qui est invasive, mais tout le processus avant et après celle-ci également. Elle ajoute que, après la chirurgie, le processus peut s'avérer demandant physiquement et psychologiquement et que ce n'est pas tout le monde qui peut se le permettre.

**Études cinématographiques, jeu vidéo, écriture de scénario et création littéraire** mentionne que la double mastectomie peut ne pas être stérilisante.

**Mathématiques et statistique CS** précise que cette chirurgie ne fait pas partie des chirurgies considérées comme étant une intervention chirurgicale impliquant une modification structurale des organes sexuels.

**Psychologie et neuroscience cognitive** mentionne qu'en général l'ajout de non-binarité au Code civil peut apporter un dévoilement forcé, mais qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un aspect négatif, puisque la communauté a demandé cet ajout. Elle ajoute que, comme discuté à la dernière séance du conseil des affaires sociopolitiques, le ministère a mentionné que les personnes trans auraient une mention de genre et que les personnes cisgenres auraient une mention de sexe. Elle précise que, pour les personnes intersexes, ce qui est problématique est que des parents pourraient être incités à faire subir des chirurgies non consenties à leur enfant.

**Relations industrielles** remercie les membres des communautés trans, non-binaires et intersexes qui ont pris le temps de bien expliquer les différents enjeux et différentes problématiques du projet de loi à la dernière séance du conseil des affaires sociopolitiques et encore une fois en conseil central.

**Psychologie et neuroscience cognitive** mentionne qu'il faut continuer de suivre le sujet pour voir si les retraits demandés seront réellement réalisés et quels amendements seront proposés.

**Enseignement secondaire** demande, selon ce qui est présenté dans la loi, ce qu'il sera possible de faire selon les modifications apportées.

Le **bureau exécutif** remercie pour les clarifications. Il ajoute que selon les travaux parlementaires, il sera possible d'établir les prochaines étapes, si nécessaire.

**Relations industrielles** demande des clarifications sur ce qui a été dit en lien avec les modifications apportées au projet de loi.

**Psychologie et neuroscience cognitive** précise que le ministère de la Justice a proposé de rendre publics les amendements apportés au projet de loi, mais que la CAQ a battu la proposition. Il explique que le gouvernement mentionne donc vouloir retirer certains articles, mais refuse de rendre publics les amendements, ce qui peut paraître contradictoire.

**Que « et pouvant mener à la stérilisation » soit ajouté suite à « intervention chirurgicale invasive » au troisième paragraphe de la deuxième page de la note sur le projet de loi 2**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-6.0-1

**Que les recommandations 1 et 2 de la note sur le projet de loi portant sur la réforme du droit de la famille soient adoptées.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.  
CC-569<sup>e</sup>-6.0-2

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

### 7.1 Présidence du conseil central

*Il n'y a pas de questions.*

### 7.2 Conseil d'administration

*Il n'y a pas de questions.*

### 7.3 Bureau exécutif

**Histoire CS** demande quelles sont les retombées de la campagne *Tout le monde a des bas* maintenant que la poussière est retombée. Elle demande également quelles seront les prochaines étapes réalisées.

Le **bureau exécutif** répond que la campagne est généralement appréciée, notamment l'arbre décisionnel qui est disponible sur le site internet. Il mentionne que plusieurs appels ont été faits aux différentes ressources offertes par le site. Il ajoute qu'il reste des publications à faire sur les réseaux sociaux et qu'il y a encore de l'affichage de contenu à faire en partenariat avec les associations étudiantes. Il encourage l'assemblée à utiliser le kit de communications envoyé aux personnes responsables des communications pour partager l'information avec ses membres. La Direction des ressources humaines de l'UdeM collabore également sur la campagne pour que les ressources et le contenu soient disponibles pour les personnes employées de l'UdeM.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

---

**Biochimie et médecine moléculaire** demande à l'assemblée si certaines associations étudiantes ont un comité équité, diversité et inclusion et si oui, quel poste de l'association étudiante en est en charge.

La **présidence** invite l'assemblée à répondre personnellement à l'association étudiante pour faciliter la communication.

Le **bureau exécutif** propose d'ajouter un point en sous-instance puisque plusieurs associations commencent à avoir un tel comité. Il précise qu'un point en conseil des affaires académiques pourrait être ajouté.

**Relations industrielles** demande à l'assemblée de faire attention à certains enjeux « politico-syndical ». Elle précise que l'école de relations industrielles a décidé d'ajouter un tel comité, mais qu'elle a également décidé de nommer trois membres du corps professoral et trois membres de la communauté étudiante pour y siéger, ce qui peut aller à l'encontre de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Elle invite donc les associations étudiantes à être vigilantes face à de telles procédures.

**Études cinématographiques, jeu vidéo, écriture de scénario et création littéraire** mentionne qu'un comité sur la liberté d'expression est en cours de création. Elle invite l'assemblée à penser à regrouper ces deux comités.

**Biologie** demande à l'association étudiante de partager le meilleur moyen de communiquer avec elle et lui demande de présenter un résumé des idées ou des points qui seront soulevés lors de ses discussions lors d'une prochaine instance afin que tous en profitent.

Le **bureau exécutif** mentionne que la date limite pour soumettre sa candidature pour du financement pour un projet auprès du FICSUM est le 1<sup>er</sup> décembre et que le *Conférence et souper* pour les cycles supérieurs aura lieu le 23 novembre. Il rappelle qu'il n'est pas trop tard pour faire une demande pour recevoir le montant forfaitaire de 100\$ par session pour les sessions d'automne 2020 et d'hiver 2021. Elle rappelle aux associations étudiantes de faire des rappels à leurs membres parce que seulement 65% des personnes éligibles ont fait la demande. Il mentionne que la date limite pour faire une demande de subvention pour un projet d'initiative étudiante en commerce équitable (PIECE) est le 19 janvier 2022. Le bureau exécutif invite les associations étudiantes à partager les informations sur la nouvelle formation sur les VACS, à lire la FAQ pour mieux comprendre de quoi il s'agit et qu'il est possible de consulter le BIMH si la formation ne peut pas être suivie par une personne étudiante pour des raisons personnelles. Il mentionne que la prochaine COALICAF aura lieu le lundi 6 décembre et qu'une activité pour les parents-étudiants et une activité sportive pour les cycles supérieurs auront lieu le dimanche 21 novembre. Il ajoute que *la Semaine de la relaxation* aura lieu du 2 novembre au 6 décembre et que la programmation sera publiée sous peu sur l'évènement Facebook. Il rappelle que la campagne *Tout le monde a des bas* est en cours et qu'un kit de communications et des affiches sont disponibles pour que les associations étudiantes la partagent à leurs membres. Il rappelle également que la tournée des associations étudiantes est en cours et qu'il est toujours possible de communiquer avec la coordination aux affaires associatives pour planifier une rencontre. Le bureau exécutif remercie la présidence et les associations étudiantes pour leur présence.

## 9. LEVÉE

---

**Relations industrielles** propose la levée de la séance.

**Chimie** appuie.

**Que la séance soit levée.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*La séance est levée à 21h37*

## ANNEXE 1 LISTE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS

---

CC/569 <sup>e</sup> /1	Projet d'ordre du jour
CC/569 <sup>e</sup> /2	Projet de procès-verbal de la 567 <sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central
CC/569 <sup>e</sup> /3	Projet de procès-verbal de la 568 <sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central
CC/569 <sup>e</sup> /4	Rapport du bureau exécutif
CC/569 <sup>e</sup> /5	Rapport du conseil d'administration
CC/569 <sup>e</sup> /6	Rapport de l'association nationale
CC/569 <sup>e</sup> /7	Rapport du comité responsabilités sociales et environnementales
CC/569 <sup>e</sup> /8	Plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires
CC/569 <sup>e</sup> /9	Plan d'action annuel de la coordination à la recherche universitaire
CC/569 <sup>e</sup> /10	Plan d'action annuel de la coordination aux affaires administratives et au développement
CC/569 <sup>e</sup> /11	Note sur le projet de loi 2



## ANNEXE 2 LISTE DES RÉSOLUTIONS CODIFIÉES

---

### CC-569<sup>e</sup>-1.0-1

- Que l'ordre du jour de la 569<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central soit adopté.

### CC-569<sup>e</sup>-2.1-1

- Que le procès-verbal de la 567<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central soit adopté

### CC-569<sup>e</sup>-2.2-1

- Que le procès-verbal de la 568<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central soit adopté.

### CC-569<sup>e</sup>-5.1-1

- Que l'orientation 6 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.

### CC-569<sup>e</sup>-5.1-2

- Que l'orientation 1 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.

### CC-569<sup>e</sup>-5.1-3

- Que l'orientation 2 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.

### CC-569<sup>e</sup>-5.1-4

- Que l'orientation 3 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.

### CC-569<sup>e</sup>-5.1-5

- Que les phrases *Exiger que l'UdeM diffuse, chaque année, son bilan carbone* et *Exiger la divulgation des investissements dans le Fonds de dotation, selon la position 1718 de la FAÉCUM* soient ajoutées au troisième objectif de l'orientation 4 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires.

### CC-569<sup>e</sup>-5.1-6

- Que l'objectif *Obtenir un siège étudiant au Comité de gestion du Fonds de dotation pour le mandat 2021-2022 et pour les mandats subséquents* soit ajouté à l'orientation 4 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires.

### CC-569<sup>e</sup>-5.1-7

- Que l'orientation 4 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.

### CC-569<sup>e</sup>5.1-8

- Que l'orientation 3 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires universitaires soit adoptée.

### CC-569<sup>e</sup>-5.2-1

- Que les orientations 3 et 4 du plan d'action annuel de la coordination à la recherche universitaire soient adoptées.

### CC-569<sup>e</sup>-5.2-2

- Que l'orientation 1 du plan d'action annuel de la coordination à la recherche universitaire soit adoptée.

**CC-569<sup>e</sup>-5.2-3**

- Que l'orientation 2 du plan d'action annuel de la coordination à la recherche universitaire soit adoptée.

**CC-569<sup>e</sup>-5.3-1**

- Que l'orientation 2 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires administratives et au développement soit adoptée.

**CC-569<sup>e</sup>-5.3-2**

- Que la phrase *Consulter les associations étudiantes au moyen d'une CASP concernant le plan de développement* soit ajoutée au tableau de la page 6 de l'orientation 1.

**CC-569<sup>e</sup>-5.3-3**

- Que l'orientation 1 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires administratives et au développement soit adoptée.

**CC-569<sup>e</sup>-5.3-4**

- Que la proposition *Revoir la convention de nommage des fichiers selon des normes archivistiques uniformes et standardisées afin de favoriser la clarté pour l'ensemble de la communauté étudiante* soit scindée pour devenir *Revoir la convention de nommage des fichiers selon des normes archivistiques uniformes et standardisées* et *Favoriser l'accessibilité des archives de la Fédération pour l'ensemble de la communauté étudiante*.

**CC-569<sup>e</sup>-5.3-5**

- Que l'objectif *Favoriser l'accessibilité des archives de la Fédération pour l'ensemble de la population étudiante* soit ajouté à l'orientation 3 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires administratives et au développement.

**CC-569<sup>e</sup>-5.3-6**

- Que l'orientation 3 du plan d'action annuel de la coordination aux affaires administratives et au développement soit adoptée.

**CC-569<sup>e</sup>-6.0-1**

- Que « et pouvant mener à la stérilisation » soit ajouté à « intervention chirurgicale invasive » au troisième paragraphe de la deuxième page de la note sur le projet de loi 2.

**CC-569<sup>e</sup>-6.0-2**

- Que les recommandations 1 et 2 de la note sur le projet de loi portant sur la réforme du droit de la famille soient adoptées.